

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 3

MONTRÉAL, LE MERCREDI 13 JANVIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Que fera le CRTC?

En plein milieu de négociations avec ses téléphonistes et techniciens, Bell Canada a lancé cette bombe: nul besoin de discuter plus avant avec les 2400 téléphonistes; toutes leurs conditions de travail sont remises en question et devront être renégociées à la baisse avec une société contrôlée par des intérêts américains. Que fait donc le CRTC?

Depuis quelques années, Bell Canada ronge son frein. Elle juge que ses téléphonistes sont payés trop cher. Il est vrai que les centres d'appels — les numéros 1-800 pour le service à la clientèle, par exemple — se sont multipliés au pays et ont facilement trouvé des jeunes, bilingues, disposés à travailler pour 10 \$ l'heure. Les téléphonistes, qui font un travail semblable, sont souvent bien moins jeunes; elles ont 20 ou 25 ans d'ancienneté. Au sommet de l'échelle, elles gagnent 20 \$ l'heure et jouissent d'un fonds de retraite convenable. Et ces femmes pourraient coûter encore plus cher, craint-on chez Bell, en raison d'un jugement sur l'équité salariale.

Bref, les téléphonistes sont de dignes représentantes de la classe moyenne. Mais elles font un travail qui demande peu de qualifications, et en cette ère de prétendu progrès économique, de quel droit pourraient-elles revendiquer un tel privilège si elles n'accomplissent qu'un travail simple? C'est la froide logique des années 90 et c'est celle de Bell Canada.

Pour arriver à ses fins, Bell sait qu'il est inutile de négocier avec le syndicat. «Les gens n'ont pas besoin d'un syndicat pour négocier en leur nom des baisses de salaire. Ils peuvent le faire tout seuls», affirme un syndicaliste. C'est dans la logique des choses. Bell opte plutôt pour la sous-traitance. Et pour que ça lui coûte encore moins cher, elle choisit une entreprise américaine.

Les Américains ne font pas dans la dentelle. Ils font des «rationalisations» sans faire de sentiment. Ils coupent dans le gras, et au diable les considérations sociales. Jean Monty, le président de BCE, la société-mère de Bell Canada, l'a bien compris. Dans une entrevue au *Devoir* l'an dernier, il affirmait qu'il ne voulait pas acheter une autre compagnie de téléphone au Canada parce qu'il serait forcé de mettre du monde à la porte. «Est-ce politiquement faisable au Canada? Aux États-Unis, ils le font. Mais la culture américaine est plus apte à accepter ce genre de choses-là que la nôtre», avait-il dit.

Or, pour réduire les conditions de travail de ses téléphonistes, Bell s'associe à la société américaine Excell Global Services. Quand on demande l'assistance-annuaire pour obtenir le numéro de cette entreprise, en Arizona, c'est un employé d'Excell qui répond. Il est payé entre 8 et 10 \$ US l'heure.

À sa décharge, Bell soutient qu'elle ne fait pas d'argent avec son service d'assistance-annuaire. Ce n'est pas la première fois qu'on entend ça. Bell ne fait pas d'argent avec son service local non plus, dit-elle, sauf que tout le monde voudrait bien en avoir une part du gâteau.

Soyons sérieux: on se demande vraiment comment Bell arrive à ne pas faire d'argent avec l'assistance-annuaire. Cela dépasse l'entendement du simple mortel. On ne peut malheureusement pas compter sur Bell pour nous expliquer ce phénomène; la compagnie ne dévoile pas ses chiffres. Mais permettons-nous un petit calcul. Bell reçoit 75 ¢ par appel au 411, le service d'assistance-annuaire; la compagnie a répondu l'an dernier à 225 millions d'appels. Si on présume que 10 % de ces appels ne sont pas facturés pour diverses raisons, Bell devrait empocher quelque 150 millions. Ses téléphonistes lui coûtent 80 millions en salaires, à quoi on ajoute les avantages sociaux; arrondissons à 100 millions, pour un bénéfice d'exploitation de 50 millions. Pas si mal.

S'il y a un problème, il est à venir, i.e. quand la concurrence fera rage dans la téléphonie locale. Le tarif maximum de 75 ¢, autorisé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), ne pourrait plus tenir. La nature et l'étendue du service pourraient changer. C'est aussi une tendance continentale: le géant AT&T aux États-Unis le fait, pourquoi pas Bell Canada?

La décision de Bell pose un joli problème de réglementation. En vertu de la Loi sur les télécommunications, tout télécommunicateur faisant affaire au Canada doit être contrôlé par des intérêts canadiens. La nouvelle entreprise d'assistance téléphonique ne le sera pas.

Le CRTC oblige toutes les compagnies de téléphonie locale à offrir un service d'assistance-annuaire. C'est une activité réglementée qui fait partie intégrante du rôle et de la fonction d'un télécommunicateur local. Si le CRTC ouvre une brèche et permet à Bell de céder à une société américaine cette fonction réglementée, qui pourra empêcher la compagnie de téléphone de céder à la sous-traitance étrangère une ou l'autre de ses activités, voire l'ensemble de ses activités?

Le CRTC ne manquera pas de recevoir une plainte à ce sujet. L'organisme baissera-t-il les bras devant l'énorme pression continentale? Edulcorera-t-il les exigences de la loi en matière de propriété canadienne, déjà mises à mal par les contorsions d'AT&T Canada? C'est à voir, surtout pour ceux qui s'intéressent au rôle du CRTC dans les télécommunications.

**HORIZONS**

Josée Blanchette:  
Tradition orale,  
page B 1



**HORIZONS**

Mieux que la logique pure,  
l'intelligence du cœur,  
page B 1



**ÉCONOMIE**

Desjardins et la Caisse  
de dépôt créent Fonds  
mutuels Cartier, page B 2

## Union sociale: un accord-cadre pourrait intervenir d'ici deux mois

MARIO CLOUTIER  
MANON CORNELIER  
LE DEVOIR

Les négociations fédérales-provinciales sur l'union sociale progressent et pourraient s'accélérer afin de permettre la conclusion d'un accord-cadre d'ici «un ou deux mois», ont affirmé hier les coprésidents du groupe de ministres responsables des pourparlers.

Selon la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, et le ministre des Affaires intergouvernementales de la

Saskatchewan, Bernhard Wiens, des progrès importants — qu'ils n'ont jamais décrits — ont été réalisés lors de la réunion ministérielle qui avait lieu hier à Halifax.

Personne n'a contredit leur constat optimiste mais certains ministres ont cru bon de se montrer plus prudents. Le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, a parlé d'une journée «utile, positive et constructive» mais a confié au *Devoir* qu'il demeurait inquiet face aux intentions d'Ottawa. Il a souligné que la ministre McLellan n'a pas donné de réponses précises et détaillées aux questions qu'il a soulevées. «Nous

ignorons la portée exacte de l'ouverture manifestée par le fédéral. Nos questions sont restées sans réponses sur la possibilité de voir d'autres interventions unilatérales du fédéral comme celle des bourses du millénaire.»

Malgré tout, «le Québec va continuer à prendre part au processus actuel, a déclaré le ministre Facal. On espérait recevoir un signal d'ouverture [du gouvernement fédéral] et nous avons reçu ce signal». Aux journalistes réunis à Halifax, il a dit: «Si je n'avais pas perçu de possibilité de progrès,

VOIR PAGE A 8: UNION SOCIALE

**Conflit entre Montréal et ses pompiers**

## Bourque avoue son impuissance

Le maire demande à Québec des outils de gestion pour mater les syndiqués

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le maire Pierre Bourque avoue son impuissance à régler le conflit entre Montréal et ses pompiers, se tournant ainsi à nouveau vers le gouvernement du Québec pour obtenir des outils de gestion afin de mater les syndiqués.

«Il faut donner à la Ville la capacité de gérer ses affaires. Il y a toute une pléiade de possibilités. [Le droit de lock-out] en est une. Il faut rétablir l'autorité. [...] Ça n'a plus de bon sens. C'est une forme d'anarchie. Si le gouvernement veut tolérer l'anarchie, moi, je n'ai pas la capacité de congédier des gens», a déclaré hier M. Bourque.

Aux prises avec un litige qui va souiller son fond de sabotages et de poursuites juridiques de part et d'autre, Pierre Bourque ressort sa revendication de 1995. A cette époque, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) avait ouvert la voie en réclamant le droit (perdu en 1982) de décréter un lock-out, dans le respect des services essentiels. Montréal et les autres municipalités arguaient que les conflits de travail se déroulent toujours à sens unique, les employés pouvant faire la grève alors que les employeurs doivent se contenter de la liste établie par le Conseil des services essentiels. La requête municipale n'a jamais été plus loin qu'une analyse du gouvernement, qui planifiait alors la tenue du référendum sur

VOIR PAGE A 8: BOURQUE

Lire aussi en page A 6

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Il faut rétablir l'autorité. [...] Ça n'a plus de bon sens. C'est une forme d'anarchie. Si le gouvernement veut tolérer l'anarchie, moi, je n'ai pas la capacité de congédier des gens», a déclaré hier le maire Pierre Bourque.

**Les Basques face à la paix**

## L'effet Guggenheim

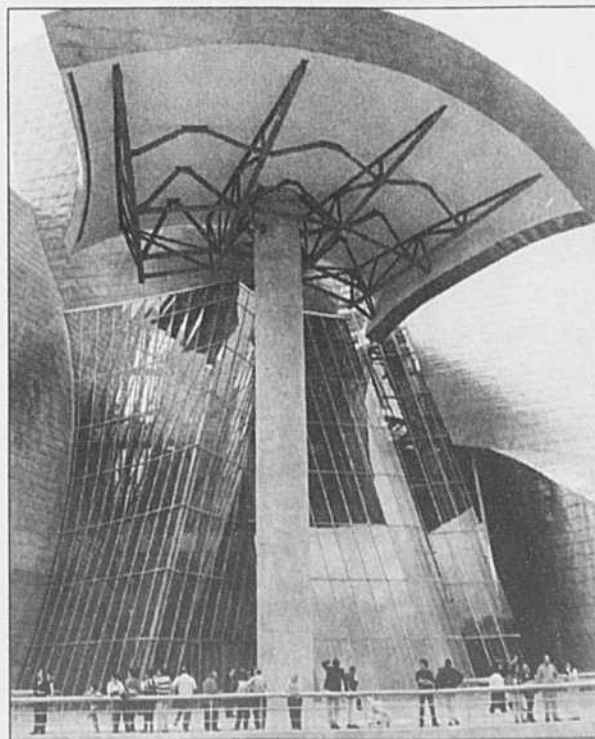
Comment un musée est devenu le symbole du dynamisme retrouvé du Pays basque

Dernier d'une série  
de quatre articles

CHRISTIAN RIOUX  
ENVOYÉ DU DEVOIR  
À BILBAO

C'est une fleur argentée? Un escargot extravagant? Une pièce d'aluminium froissée? Une garniture de crème chantilly? Non, tout simplement un musée! Un musée qui, en un peu plus d'un an, a conquis le monde entier, séduit les amateurs d'art comme le grand public et est devenu le symbole de la renaissance économique et culturelle de la métropole basque: Bilbao.

Au Moyen Âge ou à la Renaissance, on aurait construit une cathédrale. En cette fin de siècle, les musées ont la cote. On y entre en silence, comme dans un lieu saint, en suivant de longues processions pour admirer un Miró dans un recueillement que ni les flashes ni les jeux des enfants n'ont le



ARCHIVES LE DEVOIR

Le musée Guggenheim, à Bilbao.

VOIR PAGE A 8: BASQUES

## Flynt promet de «faire exploser le Parti républicain»

Le super-pornocrate fait une autre victime: Bob Barr

PATRICK SABATIER  
LIBÉRATION

Washington — «Les experts et les juristes vont se disputer à mort pour savoir si Bill Clinton a commis un parjure et a fait obstruction à la justice. Mais la vérité toute nue, c'est qu'il ne s'agit de rien d'autre que de sexe.» Larry Flynt, le super-pornocrate, ne pouvait s'empêcher de frétiller de plaisir dans sa chaise roulante en répondant hier matin aux questions de la chaîne CBS. La veille, le patron de Hustler avait une nouvelle fois mis le nez des politiciens et des médias dans le stupre et le sordide dont il a fait son gagne-pain, mais aussi une arme dans la «guerre du sexe» qui fait rage à Washington depuis qu'y a éclaté le Monicagate. Lors d'une conférence de presse dans ses bureaux de Los Angeles, Flynt a entraîné dans la boue Bob Barr, représentant de Géorgie, chef de file des «enragés» anti-clintoniens au Congrès et un des treize «procureurs» chargés de prouver les accusations de «parjure» et «obstruction de la justice» portées contre Clinton devant le Tribunal de la destitution qui se réunira demain.

Selon Flynt, Barr aurait lui-même menti sous serment et fait obstruction à la justice lors du procès de divorce qui

VOIR PAGE A 8: FLYNT

Lire aussi en page A 8

■ La «version cauchemardesque du rêve américain»

**MÉTÉO**



Montréal: Faible neige le matin. Dégagement en après-midi. Max: -17 Min: -19  
Québec: Ciel variable. Max: -17 Min: -23  
Détails, page B 4

**INDEX**

Annonces..... B 4  
Avis publics..... B 6  
Bourse..... B 3  
Culture..... B 8  
Économie..... B 2  
Éditorial..... A 6  
Horizon..... B 1  
Les sports..... B 6  
Montréal..... A 3  
Mots croisés..... B 4  
Politique..... A 5  
Télévision..... B 7

www.ledavoir.com

7 8313 00066 5

**État de la réserve collective de sang**

|   |      |
|---|------|
| 18 décembre 1998                        | 104% |
| Groupes sanguins en demande aujourd'hui | 53%  |
| 0 -                                     |      |

HÉMA-QUÉBEC Info-collecte: 832-0873

# LE DEVOIR

## LES SPORTS

Red Wings 5 Canadien 1

### Un match à sens unique

PRESSE CANADIENNE

Les Red Wings de Detroit demeurent les champions de la coupe Stanley malgré leurs difficultés des dernières semaines. Les joueurs de Scotty Bowman l'ont rappelé au Canadien, hier soir, au Joe Louis Arena, l'emportant 5-1 dans un match à sens unique.

Plus rapides et mieux organisés, les Red Wings ont largement dominé après avoir concédé le premier but du match à Brian Savage. Sergei Fedorov a été l'étoile de la rencontre, récoltant un but et une passe. Vyacheslav Kozlov, Nicklas Lidstrom, Jamie Macoun et Doug Brown ont aussi marqué. Steve Yzerman a disputé un excellent match même s'il n'a pas récolté de point.

Après avoir livré plusieurs bons matchs, le Canadien a offert une première contre-performance en près de trois semaines. Il s'agit seulement du deuxième revers du Tricolore en neuf rencontres. Sans être prévisible, cette défaite n'est pas surprenante. La dernière victoire du Canadien à Detroit remonte au 4 novembre 1992. Depuis, le Canadien a subi cinq défaites de suite au Joe Louis Arena. Les trois étoiles: Sergei Fedorov, Steve Yzerman, Vyacheslav Kozlov.

### Michael Jordan annoncerait sa retraite sportive aujourd'hui

# Un monument du sport contemporain

ASSOCIATED PRESS

Chicago — Michael Jordan peut être considéré comme l'une des plus grandes vedettes sportives du XX<sup>e</sup> siècle. Avec six titres de la NBA, des statistiques fabuleuses et deux médailles d'or olympiques, «Son Altitude» laisse une empreinte indélébile.

«Meilleur que quiconque avant lui, meilleur que quiconque après lui», peut-on lire sur la statue à son effigie érigée devant l'United Center, l'amphithéâtre des Bulls, en 1994, après la première annonce de son retrait de la NBA. L'inscription reste d'actualité.

Superstar de la décennie qui s'achève, Jordan a conduit son équipe des Bulls de Chicago à six consécrations en NBA: trois d'affilée (1991-1992-1993), puis trois autres (1996-1997-1998) après son retour au basketball, après une parenthèse consacrée au baseball. Dans le même temps, il termine dix fois meilleur marqueur du championnat et est élu cinq fois joueur par excellence de la saison régulière, titre qui lui est également décerné à chacune de ses six finales.

Au final, sa moyenne de points inscrits en séries éliminatoires est la plus élevée de tous les temps et il occupe pour l'heure le troisième rang des meilleurs réalisateurs de l'histoire.

Mais les chiffres ne suffisent pas à définir ce qu'était ce joueur d'exception, n° 23 devenu n° 45 après sa courte carrière au baseball avec les White Sox de Chicago. On retiendra son sourire, sa langue pendue au moment des dunks, le reflet des projecteurs sur son crâne rasé, son cigare les soirs de victoire, sa passion pour le golf, son franc-parler, sa façon inimitable de s'élever dans les airs pour écraser le ballon dans le panier...

#### Véritable culte

Ses admirateurs, qui lui vouent un véritable culte, n'oublieraient pas davantage le fils pleurant son père assassiné, ses retraites anticipées successives, son rêve de devenir aussi un grand du baseball.

Du jeune joueur prometteur qui avait offert en 1982 à la Caroline du Nord son premier titre en championnat universitaire NCAA, Jordan a été

muté en vedette de cinéma, en objet de dizaines de livres et en personnalité incontournable de l'univers médiatique américain. A la tête d'un empire financier, qui décline à l'infini les produits portant son nom, il aurait un impact évalué à 10 milliards \$ US sur l'économie des États-Unis.

Ce sportif de génie, aussi populaire que Mohammed Ali, aussi célébré dans le monde qu'Elvis et Frank Sinatra, aurait pu continuer, à 36 ans le mois prochain, d'imposer sa suprématie sur le basketball. Ses jambes n'étaient certes plus celles d'il y a dix ans, mais son expérience inégalable lui permettait de maintenir son art au sommet. Mais il n'avait plus rien à prouver.

Déjà, lors de son premier faux départ en octobre 1993, il confiait que sa décision découlaient d'un manque de motivation, la mort de son père ayant bouleversé son échelle de valeurs.

#### Grandes occasions

Dès son retour à la NBA, en 1995, il prouve à tous que sa retraite ne l'a pas changé, inscrivant le panier gagnant à la dernière seconde face à Atlanta, au

quatrième match de son retour. Trois jours plus tard, il inscrit 55 points face à New York. Jordan n'est pourtant pas satisfait de ses prestations et supporte mal les critiques des médias.

Il lui aura fallu un été pour élever à nouveau son jeu au firmament. Lors de la saison 1996, il revient plus déterminé et plus fort que jamais. Flanqué de son compère Scottie Pippen, il offre en 1996 un nouveau titre national aux Bulls de Phil Jackson, son entraîneur favori, avec à la clé le record de victoires en une saison de NBA (72). Rétabli dans son rôle de leader incontesté, Jordan se trouve de nouveaux défis.

Au cours de la saison passée, il domine pour la dixième fois le classement des marqueurs, bien que sa moyenne de 28,7 points par match soit l'une des plus faibles de sa carrière professionnelle. De même son taux de réussite de 46 % est son plus mauvais résultat en saison régulière.

Reste que, sur le terrain, Jordan était immanquablement l'homme du match, celui à qui on passait le ballon avant de l'admirer dans ses œuvres.

### HOCKEY

#### LIGUE NATIONALE

**Lundi**

|                |              |
|----------------|--------------|
| Montréal 3     | St. Louis 1  |
| Washington 4   | Islanders 3  |
| Ottawa 4       | New Jersey 2 |
| Philadelphie 8 | Nashville 0  |
| Phoenix 1      | Buffalo 0    |
| Los Angeles 0  | San Jose 4   |

**Hier**

|            |             |
|------------|-------------|
| Toronto 4  | Tampa Bay 3 |
| Montréal 1 | Detroit 5   |
| Chicago    | au Colorado |
| Dallas     | à Edmonton  |

#### CONFÉRENCE DE L'EST

**Section Nord-Est**

|          | PJ | G  | P  | N | BP  | BC  | P  |
|----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Toronto  | 41 | 24 | 15 | 2 | 133 | 117 | 50 |
| Ottawa   | 40 | 22 | 13 | 5 | 124 | 91  | 49 |
| Buffalo  | 38 | 21 | 11 | 6 | 109 | 78  | 48 |
| Boston   | 39 | 19 | 14 | 6 | 104 | 89  | 44 |
| Montréal | 42 | 15 | 20 | 7 | 96  | 113 | 37 |

#### Section Atlantique

|                |    |    |    |    |     |     |    |
|----------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Philadelphie   | 40 | 21 | 9  | 10 | 120 | 82  | 52 |
| New Jersey     | 39 | 22 | 12 | 5  | 116 | 104 | 49 |
| Pittsburgh     | 36 | 19 | 10 | 7  | 107 | 94  | 45 |
| N.Y. Rangers   | 40 | 16 | 17 | 7  | 110 | 111 | 39 |
| N.Y. Islanders | 42 | 13 | 26 | 3  | 96  | 124 | 29 |

#### Section Sud-Est

|            |    |    |    |    |     |     |    |
|------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Caroline   | 41 | 18 | 16 | 7  | 106 | 101 | 43 |
| Floride    | 38 | 14 | 14 | 10 | 97  | 102 | 38 |
| Washington | 38 | 15 | 20 | 3  | 92  | 97  | 33 |
| Tampa Bay  | 41 | 9  | 29 | 3  | 86  | 146 | 21 |

#### CONFÉRENCE DE L'OUEST

##### Section Centrale

|           |    |    |    |   |     |     |    |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Detroit   | 41 | 21 | 18 | 2 | 125 | 111 | 44 |
| St. Louis | 38 | 15 | 14 | 9 | 103 | 96  | 39 |
| Nashville | 40 | 14 | 22 | 4 | 94  | 129 | 32 |
| Chicago   | 41 | 11 | 24 | 6 | 89  | 132 | 28 |

##### Section Nord-Ouest

|           |    |    |    |   |     |     |    |
|-----------|----|----|----|---|-----|-----|----|
| Colorado  | 41 | 18 | 19 | 4 | 99  | 107 | 40 |
| Edmonton  | 40 | 16 | 19 | 5 | 114 | 109 | 37 |
| Vancouver | 41 | 14 | 22 | 5 | 106 | 123 | 33 |
| Calgary   | 41 | 13 | 25 | 3 | 102 | 127 | 29 |

##### Section Pacifique

|             |    |    |    |    |     |     |    |
|-------------|----|----|----|----|-----|-----|----|
| Dallas      | 38 | 25 | 7  | 6  | 113 | 74  | 56 |
| Phoenix     | 37 | 22 | 19 | 5  | 100 | 76  | 49 |
| Anaheim     | 40 | 16 | 16 | 8  | 100 | 93  | 40 |
| San Jose    | 40 | 13 | 17 | 10 | 91  | 95  | 36 |
| Los Angeles | 41 | 15 | 22 | 4  | 96  | 108 | 34 |

#### Décès de Doug Wickhenheiser

Doug Wickhenheiser, ancien premier choix du Canadien de Montréal et premier joueur réclamé au repêchage de 1980, est décédé hier des suites d'un cancer des poumons. Il était âgé de 37 ans. A Montréal, Wickhenheiser a dû composer avec les comparaisons constantes avec Denis Savard, que le Canadien aurait pu réclamer à sa place. Après avoir connu quelques saisons infructueuses, Wickhenheiser est passé aux Blues de St. Louis pour lesquels il a porté les couleurs durant quatre saisons, de 1983-1987. Il a obtenu 51 buts, en plus d'accumuler 67 passes, en 230 matchs avec eux.

### Jeux d'hiver 2002 à Salt Lake City

# Les travaux continuent comme prévu

Salt Lake City (AFP) — Les travaux de préparation en prévision des jeux d'hiver 2002 continuent au rythme prévu à Salt Lake City et dans la région, a assuré hier le porte-parole du Comité olympique américain Mike Moran, répondant à la menace de transfert des jeux d'un membre du Comité international olympique au cas où leur financement serait compromis.

«Les déclarations de M. Marc Hodler n'ont aucun fondement», a ajouté le porte-parole de l'USOC. M. Hodler,

un membre de la commission exécutive et ancien vice-président du CIO, après avoir évoqué lundi la possibilité d'un transfert des jeux ou leur annulation pur et simple, a estimé hier, que certaines épreuves pourraient «être réattribuées» à une autre ville en cas de difficulté pour boucler le financement.

«A aucun niveau, nous n'avons une raison de croire que les jeux n'auront pas lieu à Salt Lake City», a ajouté M. Moran, qui a rappelé que le président du CIO, l'Espagnol Juan Antonio Sama-

ranch, avait à plusieurs reprises souligné qu'il n'était nullement question de retirer les jeux à la capitale de l'Utah en dépit du scandale de corruption autour de sa désignation en juin 1995.

M. Moran a rappelé que 615 millions de dollars sur les 865 que recherche le Comité d'organisation des jeux en provenance de commanditaires privés (budget total de 1,43 milliards) étaient déjà assurés. La seule conséquence du scandale, a-t-il assuré, est que le SLOC s'est accordé un

décal supplémentaire d'un an, au 1<sup>er</sup> août 2000, pour trouver les 250 millions de dollars manquants.

Une organisation d'habitants de l'Utah, spécialisée dans la surveillance de la gestion des fonds publics a, par ailleurs, suggéré hier que le gouvernement de l'État étudie le coût d'un abandon des jeux.

«La valeur économique des jeux a été atteinte par le scandale», a souligné Steve Pace, qui préside cette organisation.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledavoir.com

**SUCCESSION PAUL HENRY ROBINSON**  
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Paul Henry ROBINSON, en son vivant domicilié au 317 Hyman Drive, Dollard-des-Ormeaux, Qc. H9B 1L5, survenu le vingt-sept novembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf (1995), un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Monique LAROCQUE, le 31 décembre 1998, devant Me Michel TURGEON, notaire, au 1150, Grande-Allée, bureau 101, Boisbriand, Qc. J7G 2T4, conformément à la Loi.  
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Michel TURGEON, notaire, sise au 1150,

Grande-Allée, bureau 101, Boisbriand, Qc. J7G 2T4.  
Donné ce 11 janvier 1999.  
MONIQUE LAROCQUE, liquidatrice  
3103-3004 QUÉBEC INC.  
Avis est par les présentes donné que 3103-3004 Québec Inc., compagnie constituée en vertu de la Partie IA de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Dorval, province de Québec, demandera à l'inspecteur général des Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
Montréal, le 5 janvier 1999.  
Le procureur de la compagnie, Me Guy Ferland  
AVIS DE CHANGEMENT DE NOM  
PRENEZ AVIS que LYNN DASH,

domiciliée au 6780 Mountain Sights Avenue, Montréal, Québec, H3W 2Z6, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de son enfant mineur BRITTI SVAN SCHLOMO en celui de BRITTI SVAN DASH.  
Montréal, le 6 janvier 1999  
MENDELSON ROSENZWEIG SHACTER, s.e.n.c.  
AVOCATS DE LYNN DASH  
AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM  
PRENEZ AVIS que Garth St. Michael Taylor Robertson-Ashby en ma qualité de père, domicilié au 7652, rue Bernard, LaSalle (Qué.), H8N 1V9 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le

nom de Saint Michael Jr, Joseph Lahey-Ashby en celui de Joseph Michael Jr Lahey-Ashby.  
Lachine, le 8 janvier 1999  
LESTAGE-DOYON NEUER  
Procureurs du demandeur  
AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la Compagnie Services de Distribution Amigo Inc./Amigo Vending Machine Services Inc. ayant son siège social au 1439, boul. Sunnybrook, Dollard-des-Ormeaux, Province de Québec, demandera à l'inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, le 8 janvier 1999  
LAURIN LAMARRE LINTEAU & MONTCALM  
Procureurs de la Compagnie

domicilié au 434 Maisonneuve, Laval, province de Québec, H7X 1M9  
PRENEZ avis que pour valoir signification les procureurs de la requérante ont déposé au greffe de la Cour Supérieure du district de Montréal, 10, rue St-Antoine à Montréal, province de Québec, un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire en vertu des articles 2757 et ss du Code civil du Québec, en rapport avec l'immeuble situé au 160 boulevard Archambault, Ile St-Jean, Ville de Terrebonne, province de Québec, H9W 4R6.  
A moins que vous n'ayiez remédié aux défauts dénoncés audit préavis dans un délai de 60 jours à compter de l'inscription de ce préavis au Bureau de la publicité des droits, il pourra être procédé suivant la Loi.  
Lieu: Laval  
Date: 11 janvier 1999  
CAROLE LEFORT  
Greffier adjoint  
Lebrun, Papineau,  
Société en nom collectif d'avocats  
Procureurs de la requérante

dissolution.  
Signé à Montréal en date du 31 décembre 1998  
Georges Henri Roy, secrétaire  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1566 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1582 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1590 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1616 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1616 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1616 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1616 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1632 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1640 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT  
AVIS est par les présentes donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec), 9070-1657 QUÉBEC INC. s'adressera à l'inspecteur général des institutions financières afin que sa dissolution soit acceptée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.  
Montréal, province de Québec, le 11 janvier 1999.  
Les procureurs de la compagnie, STIKEMAN, ELLIOTT

• CULTURE •

# La «Céline» des médias québécois

La mégastar fait l'objet d'une savante étude universitaire

STÉPHANE BAILLARGEON  
LE DEVOIR

Céline Dion a remporté deux prix aux 26<sup>e</sup> American Music Awards lundi soir et encore vingt et cent manchets triomphalistes, familières et franchement chauvines dans les médias québécois hier matin. Et c'est bien le mot d'ordre à respecter, puisque les journalistes québécois, fidèles idéologues de leur société, se sont littéralement approprié la mégastar, selon une étude savante sur ce sujet, tout juste publiée.

L'article de Frédéric Demers, chercheur rattaché au Centre d'études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) de l'Université Laval, s'intitule «Entre le Souvenir et le Devenir - Céline Dion et la société québécoise contemporaine». Défendue comme mémoire de maîtrise, présen-

tée à un colloque organisé à Moscou en mars dernier, l'analyse socio-médiatique paraît dans le recueil *Les Entre-deux de la culture* (L'Harmattan - Presses de l'Université Laval).

«Céline Dion trône présentement au cœur du panthéon québécois parce qu'il constitue un pont entre les continuités et les nouveautés dans les représentations collectives», dit le sociologue de la culture. Il relie cette attitude au fait que la chanteuse incarne aussi bien «la famille, refuge privilégié de l'identité québécoise», que «la réussite québécoise dans le monde».

Les médias servent à établir la preuve. Les médias qui sont toujours de leur temps, ni plus ni moins, encore et toujours. «Deux trophées pour Céline», titrait hier le long article de *La Presse*. «Céline couronnée encore et encore», renchérisait *Le Soleil*. «D'autres honneurs pour Céline Dion», y allait plus simplement *Le Journal de*

*Montréal*. *Le Devoir* annonçait qu'elle était «la favorite des Américains» mais se contentait de reproduire une photo de la mégastar. *The Gazette*, plus sobre, a opté pour un titre factuel.

On a là, en condensé, le traitement habituellement réservé à la chanteuse. Frédéric Demers a épluché plus de 2000 coupures de journaux de 1990 à 1997. Il a par exemple constaté qu'au début de la décennie, alors qu'elle amorçait sa carrière «internationale» (en anglais), moins d'un titre sur dix utilisait le seul prénom de la star; en 1996-97, cette familiarité était étendue à 57 % des articles recensés. Comme disait l'autre: quand on est célèbre, on a un nom; quand on est très célèbre, on a un prénom. Comme Napoléon.

Surtout, M. Demers relie cette familiarité à une triple appropriation par la presse écrite. D'abord, une prise de possession sans équivoque: Céline,

c'est «notre Céline», comme l'écrivait encore *La Presse* hier. Et il est interdit de la critiquer, un point c'est tout, comme l'a encore appris le collègue Sylvain Cormier qui s'y est récemment frotté...

Ensuite, le chercheur observe une appropriation nationale, la Québécoise étant toujours opposée à la Canadienne, exactement comme le texte d'agence repris hier par *Le Soleil* et *Le Journal de Montréal*, opposant dès l'amorce, ou presque, la Québécoise Céline Dion à la Canadienne Shania Twain.

Finalement, M. Demers identifie une prise de possession linguistique, «notre Céline» parlant le français d'ici, évidemment. A la radio, hier, on rappelait fièrement qu'elle avait déclaré en «français», sur les ondes du réseau ABC, son amour pour son gérant de mari: «René, my husband, je t'aime.»

MUSIQUE CLASSIQUE

# Plus pour le pianiste que pour l'interprète

PRO MUSICA

Ludwig van Beethoven: Sonate pour piano no 27 en mi mineur, op 90; Robert Schumann: Fantaisie pour piano en do majeur, op. 17; Max Reger: Variations et fugue sur un thème de J. S. Bach, op. 81. Marc-André Hamelin, piano. Théâtre Maisonneuve, le 12 janvier 1999

Schumann est de découvrir l'ordre dans la succession des climats, ce que Michel Dalberto avait si bien rendu cet automne. Hamelin reste extérieur au sentiment passionné et tourmenté de la *Fantaisie*, tentant de rendre cette page comme un travail de virtuosité. La partition s'y refuse souvent et on reste sur sa faim.

A quelque chose malheur est bon, dans la deuxième mouvement la redoutable coda électrise; on pardonne un peu, pour cette prouesse, les ajouts d'octaves graves pour faire de l'épate. Le finale est encore une fois un joyau de couleur dans le toucher. Avec sa palette de pianos bien à lui, qui fait bien sonner les divers timbres à l'intérieur d'une même dynamique, les plans sonores sont formidablement dosés. Les oppositions de climat aussi. Pourtant, pourtant, on cherche encore en vain le souffle de l'inspiration. On a beau essayer de tenter de faire abstraction d'interprétations déjà en mémoire, elle reviennent hanter l'oreille pour calquer un signifiant à ce qui livre Hamelin.

Après la pause, les *Variations* de Reger permettent à Hamelin de montrer ce qu'il a dans le ventre alors que les notes se mettent à défilier. Cet artiste sait tourner la virtuosité en expression, ce qui est fascinant. Accords, arpegges, gammes, déplacements sur tout le clavier, tous ces gestes il les transmute en leur insufflant la vie qui faisait ailleurs défaut.

La forme de chaque variation est rendue dans son caractère unique; l'atmosphère — oserai-je message? — ce cette construction dense est moulée en une vague immense qui, dans ses ressacs plus intimes comme ses embruns éclatants, amène à une fabuleuse exécution de la fugue finale. Ici, on capitule tant devant l'imagination de Reger que devant la conviction du pianiste qui, enfin, fait corps avec son texte.

En rappel, un joli petit *Andante*, inédit, de John Field a reposé de cette orgie sonore, sorte de bluettes charmante rendue avec goût. Puis, *Primavera* du compositeur fétiche d'Hamelin, Medtner, feu d'artifice avec lequel le soliste a pris congé, nous rappelant qu'il est pianiste hors du commun.

FRANÇOIS TOUSIGNANT

Coqueluche actuelle du monde du piano montréalais, Marc-André Hamelin se présentait devant une salle pleine comme rarement au Théâtre Maisonneuve. Invité par la société Pro Musica, lui, qu'on a l'habitude d'entendre dans un répertoire généralement méconnu et techniquement hors de la portée de la majorité de ses collègues, il nous présentait un programme plus standard.

Cela commence avec une sonate de Beethoven, la si belle opus 90. Le premier mouvement casse bien la glace. La sonorité est poétique, féérique même dans l'accompagnement exigeant du second thème et dans l'épisode en double-croches tout en fine dentelle du développement; les hésitations de la fin créent un climat émouvant d'attente de la mélodie du deuxième mouvement, attente dont un trop long arrêt avant son entrée détruit l'effet.

Encore une fois, le son est beau dans toutes les figurations d'accompagnement; le caractère chantant exigé — *sehr singbar vorgetragen* — de cette envolée lyrique rare chez Beethoven est malheureusement rendu de manière assez ordinaire dans un tempo un peu pressé. Le rondo alors ennui et la sonate se vide de son sens de confession intime.

Suit «la» *Fantaisie* de Schumann. Ici, qu'on me permette de ne pas excuser Pro Musica pour s'être entêté à publier qu'elle est en do mineur. Tout les amateurs de ce chef-d'œuvre le connaissent comme étant en do majeur.

Entrée assez réussie. Le pianiste trône sur les nombreuses tracaseries digitales et pièges du compositeur, fait encore du beau son, mais ne semble pas trouver le sens de toutes les notes. La difficulté chez

En vedette, le guitariste des Blues Brothers

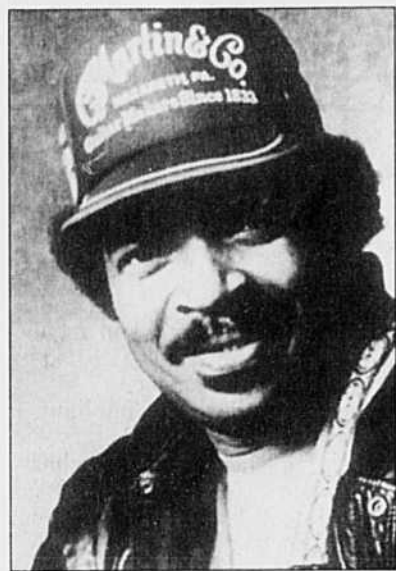
# La saison de blues au Café Campus

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Après un mois de carême obligé, voilà que le blues reprend son droit de cité au Café Campus à compter de ce soir alors que le guitariste Carl Weathersby occupera la scène. Après lui, pas moins de 16 artistes ou groupes invités par Mathieu Kouture, architecte subtil de cette programmation, se succéderont jusqu'au 5 mai inclusivement.

À tout seigneur tout honneur: allons-y avec le guitariste des Blues Brothers. De qui s'agit-il? Matt Murphy, surnommé Matt Guitar Murphy, car il est bel et bien un des plus fins guitaristes qui soient.

Son histoire ressemble à bien des histoires de musiciens de sa génération. Comme Willie Dixon, Muddy Waters, Howlin Wolf et quelques autres, Matt Murphy est né au Mississippi avant de remonter le fleuve du même nom jusqu'à Chicago, où il fut engagé par Howlin Wolf en 1948.



Le guitariste Matt Murphy

Après un long et fructueux séjour avec le compositeur de *No Place To*

*Go*, Murphy est débauché par Memphis Slim en 1952. Avec ce dernier, avec ce pianiste, Murphy s'impose au cours des années qui suivent comme le guitariste des nuances. Après, ce seront Muddy Waters et quelques autres jusqu'à l'aventure des Blues Brothers qui, trente ans après ses débuts, le place en orbite. Murphy, c'est du très gros calibre.

Ce soir, c'est donc le guitariste et chanteur Carl Weathersby qui va donner le coup d'envoi à la saison hiver-printemps de cette série. Membre pendant des années du groupe Sons of The Blues que dirigeait l'harmoniciste Billy Branch, Weathersby est aujourd'hui son propre patron. Il est surtout le symbole du blues au quotidien: s'il n'invente rien, reste qu'il maîtrise tous les trucs du genre et qu'il les communique jour après jour. Bref, Weathersby raconte l'histoire du genre.

Dans une quinzaine de jours, on est convié à un événement: Jimmy James lancera son disque... 20 ans

plus tard! Le guitariste des tours de force va profiter de son show au Campus pour défendre du même coup un enregistrement sans cesse remis depuis des lunes.

Le 10 février, ce sera un des meilleurs shows de la scène blues: Maurice John Vaughan. Guitariste, saxophoniste et chanteur, Vaughan est un des meilleurs représentants de la génération qui domine actuellement la scène de Chicago. Il a du métier, du coffre et beaucoup de doigté. Bref, il ne faut pas le rater.

Après coup, soit le 17 février, un groupe intéressant. Voilà qu'on nous présente l'association Lynwood Slim, chanteur et harmoniciste, et Kid Ramos, guitariste. Le dernier, on le connaît pour être membre des Fabulous Thunderbirds. Le second, on ne le connaît pas du tout. On connaît l'un, mais on ne connaît pas l'autre. C'est donc à voir.

Par la suite, il y aura Deborah Coleman, R. L. Burnside, Paul Delay et d'autres dont on reparlera.

ANNE-MARIE DUSSAULT

## LES RÈGLES DU JEU

CE SOIR 20 H

\* LE TRAFIC DU... CIGARE. SUR LA PISTE DES CONTREBANDIERS.

\* AGNÈS GROSSMANN : LA PART DES ANGÈS.

Télé-Québec

VENEZ VOIR AILLEURS!

• À LA TÉLÉVISION •

|       | CANAUX                           | 16h30                            | 17h00                | 17h30                          | 18h00   | 18h30  | 19h00  | 19h30   | 20h00   | 20h30                              | 21h00                                | 21h30  | 22h00               | 22h30                    | 23h00           | 23h30        |
|-------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------|--------------------------------|---|--|--|---|---|------------------------------------|--------------------------------------|--|---------------------|--------------------------|-----------------|--------------|
| RC    | 2, 2, 4, 6, 7, 9, 11, 12, 13     | Les Débrouillards / 0340 (16:55) | Watalatow            | La Tête de l'emploi            | Ce soir<br>Ce soir en couleur (18:30)<br>Vie publique (18:30) | Virginie   | Caserne 24   | Christiane Charette en direct / Daniel Pinard, Jacques Languirand, Louise Beaudoin, Michel Guay / Début | Le Libre-échange - En avons-nous profité?                                       | Le Téléjournal/Le Point            | Nouvelles du sport                   | Cinéma / LE PIANISTE (5) avec Gail Travers, Macha Grenon (23:28) |                     |                          |                 |              |
| TVA   | 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 40 | Claire Lamarche (16:00)          | Beverly Hills, 90210 | Le TVA                         | Piment fort / Mario Jean, Peter MacLeod, François Léveillé    | La Poule aux oeufs d'or                              | La Fricassée sportive  | Cinéma / FANTASMES (4) avec Peter Falk, Lindsay Crouse  | Le TVA  | Le Sorcier                         | TVA Sports / Loteries (23:52)        |  |                     |                          |                 |              |
| 10C   | 15, 17, 24, 30, 46               | Robin et Stella                  | Teletubbies          | Cornemuse                      | Macaroni tout garni   | Improvisissimo                                       | Les Choix de Sophie  | Cent Titres   | Les Règles du jeu / Les cigares de contrebande; l'école sur la table de cuisine | Les Francs-tireurs                 | Toute une vie / La Matière et la Vie | Les Choix de Sophie  | Zone X              | Le Présent du passé      |                 |              |
| TQS   | 2, 4, 16, 30, 35, 49             | Les Simpson                      | Le Grand Journal     | La fin du monde est à 7 heures | Flash / Dorothee Berryman                                     | Les Simpson  | Cinéma / LA JUSTICE DES AUTRES (5) avec Patty Duke, Martin Sheen (1/2) | Le Grand Journal  | La fin du monde est à 7 heures  | 110%                               | Aphrodisia                           | Flash  |                     |                          |                 |              |
| RDI   |                                  | Le Journal FR2                   | Aujourd'hui          | Euronews                       | Capital Actions   | Le Monde ce soir                                     | Lindbergh  | Le Journal RDI  | Maisonneuve à l'écoute  | Le Canada aujourd'hui              |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| TV5   |                                  | Le Jeu... / ...                  | Journal suisse       | Pyramide                       | Voilà Paris   | Panorama   | Journal FR2  | Envoyé spécial  | ...entendeur  | Savoir plus santé                  | Journal belge                        | Cinéma de notre temps  |                     |                          |                 |              |
| D     |                                  | Star Trek (16:00)                | Au-delà du réel      | Contact Animal                 | Civilisation: l'Asie mythique                                 | Aux frontières de l'inaccessible                     | Biographies / Gloria Swanson   | L'Homme de fer  | Cinéma / PASSIONS... (4)  |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| V     |                                  | Allô docteur                     | Combat... chefs      | Sortie gaie                    | Les Copines...  | Esprit trouble                                       | Santé... vedette   | Diagnostic  | La Marmaille  | Fête des bébés                     | Allô docteur                         | Les Copines...   |                     |                          |                 |              |
| MP    |                                  | Clip (12:30)                     | Cool 80              | Interfax                       | Pop up Vidéo  | Platine  | Fiona Apple  | Clip  | Beavis &...   | La Courbe                          | Interfax                             | Pop up Vidéo   |                     |                          |                 |              |
| MX    |                                  | MusiMax Collection (14:00)       |                      |                                |   | Les Immortels / Serge Reggiani au Palais des congrès |  | MusiMax Collection  |   |                                    |                                      | Les Immortels / Serge Reggiani                                   |                     |                          |                 |              |
| CF    |                                  | Schtroumpfs                      | Batman               | ...turbulence                  | Chair de poule  | Pete & Pete  |  |   |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| TF    |                                  | Ace Ventura                      | Agence Toutou        | Les Graffitos                  | Crypte Show   | Bêtes à craquer                                      | Nanook   | Calamity Jane   | Daria   | Ren & Stimpy                       | Les Simpson                          | Le Dragon...   | Nanook              | South Park               | Les Simpson     | Ren & Stimpy |
| RDS   |                                  | Soccer de plage                  | Orniurn de quilles   | Sports 30 Mag                  |   |  | Baseball / Étoiles des Ligues majeures - Étoiles des Ligues du Japon   | Sports 30 Mag   | Qc motoneige  | Vacances Nat.                      |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| 6     |                                  | Road to Avonlea (16:00)          | Jonovision           | The Simpsons                   | NewsWatch   | Newsday  | On the Road Again  | Country Canada  | This Hour has 22 Minutes  | Comics!                            | DaVinci's Inquest                    | The National / CBC News  | The National Update | News                     |                 |              |
| 4     |                                  |                                  |                      |                                |   |  |  |   |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| 8, 13 |                                  | Oprah (16:00)                    | Home Improv.         | Drew Carey                     | News  |  | Wheel of...  | Jeopardy  | Power Play  | The Drew Carey Show                | Whose Line... Encore!...             | Law and Order  | CTV News            | Pulse / Sports           |                 |              |
| 12    |                                  |                                  | Hollywood Sq.        | Seinfeld                       | Pulse   |  | Access H.  | The Nanny   |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| GBL   |                                  | Young... (16:00)                 | Jerry Springer       | Global News                    | First Nat. News   |  | Clueless   | E.T.  | Beverly Hills, 90210  | Party of Five                      |                                      | Chicago Hope   | PSI Factor          |                          |                 |              |
| 24    |                                  | Noddy                            | Arthur               | School Bus                     | Bill Nye...   | Space / Pingu  | Global Family  | Hot Wok   | Studio 2  | Oktober                            |                                      | Lesson of Darkness   | Studio 2            |                          |                 |              |
| 8     |                                  | Rosie... (16:00)                 | News                 |                                | ABC News  |  | Wheel of...  | Jeopardy  | Dharma and Greg   | Two Guys, a Girl and a Pizza Place | The Drew Carey Show                  | Whose Line is it Anyway?   | News                | Nightline (23:35)        |                 |              |
| 13    |                                  | Montel... (16:00)                |                      |                                |   |  | Friends  | E.T.  |   |                                    |                                      |  | News / Access       |                          |                 |              |
| 22    |                                  | The Nanny                        | The Simpsons         |                                | M*A*S*H   |  | M*A*S*H  | Frasier   |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| 3     |                                  | Rosie... (16:00)                 | Seinfeld             | Friends                        | News  |  | CBS News   | E.T.  | Jag   |                                    | 60 Minutes II                        | Chicago Hope   | News                | Late Night (23:35)       |                 |              |
| 8     |                                  | Oprah (16:00)                    | News                 | Real TV                        | News  |  | Wheel of...  | Jeopardy  |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| 5     |                                  | Hollywood Sq.                    | Oprah                |                                |   |  | Jeopardy   | Wheel of...   | Dateline NBC  |                                    | Lateline                             | Encore! Encore!  | Law and Order       | The Tonight Show (23:35) |                 |              |
| 10    |                                  | Rosie... (16:00)                 | Live at Five         | Extra!                         |   |  | Frasier  | Inside Edition  |   |                                    |                                      |  |                     |                          |                 |              |
| 33    |                                  | Wishbone                         | Bill Nye             | World News                     | NewsHour  |  | Nightly Bus.   | Points North  | Great Performances / The Noel Coward Story                                      |                                    |                                      | Cinéma / HOW THE WEST WAS WON (4) avec Debbie Reynolds           |                     |                          |                 |              |
| 57    |                                  |                                  | Zoom                 | Bill Nye                       | BBC News  | Nightly Bus.   | NewsHour   |   | International Dispatch  |                                    |                                      | Frontline / Snitch   | World News          | Charlie Rose             |                 |              |
| MM    |                                  | Tree Toss (16:00)                | MuchMegaHits         | OnDemand                       | Classic...  | Pop-up Vidéo   | Spotlight / REM  | RapCity   | Tree Toss '99   | DaMix                              |                                      | Pop-up Vidéo   | MuchMegaHits        | Beavis &...              | Spotlight / REM |              |
| TSH   |                                  | WWF Raw is War (15:00)           |                      |                                | Off the Record  | SportsDesk   | That's Hockey  | Cheerleading  | Figure Skating: Pro Skating Championship  |                                    |                                      | Off the Record   | Gallagher           | SportsDesk               |                 |              |

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

## NOS CHOIX

CE SOIR

Paul Cauchon

### ENVOYÉ SPÉCIAL

Un portrait de Hillary Clinton.

TV5, 19h30

### CHRISTIANE CHARETTE EN DIRECT

Grand retour ce soir. Le thème de cette première émission portera sur le millénaire, avec entre autres Daniel Pinard, Jacques Languirand, Laurent-Michel Vacher, Edouard Lock et Louise Lecavalier.

Radio-Canada, 20h

### GRANDS REPORTAGES

Un portrait de Lindbergh, signé PBS.

RDI, 20h

### LE LIBRE-ÉCHANGE: EN AVONS-NOUS PROFITÉ?

Une émission spéciale sur les dix ans du libre-échange, avec Bernard Deroime et les journalistes de Radio-Canada.

Radio-Canada, 21h

### TOUTE UNE VIE

Poursuite de la série française *Les Géants du siècle*, qui s'intéresse ce soir au thème de la matière et la vie, avec Freud, Einstein, Fleming, Lorenz, Bill Gates.

TQ, 21h30